

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 3 septembre 2009

Participants :

S. NOEL - P. GARCIN - M. GUFFON-LOOS - C. HENON - C. MAISTRE – M.P. MARTIN - E. PRICOT
F. REMARK - A. ROUX - C. ROUX - L. TESSIER

Secrétaire de séance : Mr Alain ROUX

Ouverture de la séance à 19h00.

1) Approbation du marché en vue de la réfection du toit de la cure

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue de l'appel d'offre lancé au mois de juillet dernier en vue de la réfection du toit de la cure, 4 entreprises ont proposé une offre. Lors de sa réunion en date du 4 août 2009, la Commission d'Appel d'Offre a procédé à l'ouverture des plis et a considéré l'offre de l'entreprise Nicodex comme la plus favorable, au vu du devis proposé, d'un montant HT de 70 874 euros, et des qualités présentées par l'entreprise. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent donc Madame le Maire à signer les pièces de ce marché avec l'entreprise Nicodex.

2) Approbation du marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à l'issue de l'appel d'offre lancé au mois d'août dernier en vue de la passation d'un marché à bons de commande pour l'entretien de la voirie communale, 2 entreprises ont proposé une offre. Lors de sa réunion en date du 1^{er} septembre dernier, la Commission d'Appel d'Offre a procédé à l'ouverture des plis et a considéré l'offre de l'entreprise Colas comme la plus favorable, au vu du devis proposé, d'un montant HT de 83 225 euros sur 4 ans, et des qualités présentées par l'entreprise. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent donc Madame le Maire à signer les pièces de ce marché avec l'entreprise Colas.

3) Modalités de déneigement des voies privées saison 2009- 2010

Les conditions de déneigement des voies privées restent inchangées par rapport à l'année dernière (forfait de 50 EUR pour l'année). Un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés avec un nouveau contrat. Par souci de simplification, le Conseil Municipal décide d'insérer une nouvelle disposition dans ce contrat visant à la reconduction tacite de cet accord d'une année sur l'autre, sauf dénonciation du contrat avant le 1^{er} octobre de l'année en cours.

4) Raccordement au réseau d'eau communale de Mme RENARD et de Mr GOUCHON

Ces deux habitations n'étaient jusqu'alors pas alimentées par le réseau d'eau communal mais par un réservoir d'eau non traité. Par souci d'équité entre usagers et afin d'assurer la qualité de l'eau consommée par ces deux foyers, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'engager les travaux nécessaires au raccordement de ces deux habitations au réseau d'eau communale.

5) Réflexion s'agissant de la création d'une communauté de Communes

Les Communes du Bassin Clusien ont adressé à la municipalité un projet de statuts pour la future communauté de Communes. Après examen, le Conseil Municipal constate que de nombreuses compétences concernent surtout – voire exclusivement – les communes urbaines (exemple : création et aménagement des zones artisanales, construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs...) et ignorent les intérêts et les besoins des communes rurales comme Nancy. Après débat, le Conseil Municipal demande qu'il soit rajouté les compétences suivantes : instruction des autorisations d'occupation des sols, développement touristique, entretien de la voirie (déneigement, balayage, sécurisation, etc.), assainissement, enfance et petite enfance (restauration scolaire, garderie périscolaire, structures multi-accueil 0-4 ans et halte-garderie, centres de loisirs...), police intercommunale, assistance technique aux communes (services techniques, ingénierie...)

6) Création de poste de Jérôme MASOT au grade d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe

Jérôme MASOT ayant passé avec succès son diplôme d'adjoint territorial d'animation, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

7) Déclarations d'intentions d'aliéner

Le conseil municipal à l'unanimité refuse d'exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Section A 879, 880 et 881
- Section B 1315
- Section A 1646, 1645, 1651, 1652

8) Affiliation au centre des CESU (chèque emploi service universel) pour le règlement des honoraires de la garderie

Les CESU préfinancés, attribués aux familles bénéficiaires de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) permettent de payer, de façon générale, les services à la personne rendus à domicile, ainsi que les gardes d'enfants à l'extérieur du domicile. Il est proposé au conseil municipal d'affilier la commune au centre de remboursement des CESU afin de pouvoir accepter ces moyens de paiement.

Le conseil à l'unanimité accepte cette affiliation au centre CESU.

9) Déclassement du chemin rural de Ratel

Suite à la proposition du géomètre expert s'agissant du linéaire de l'ancien chemin rural de Ratel à déclasser, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Madame le Maire à procéder aux formalités d'ouverture d'une enquête publique préalable à ce déclassement.

10) Projet de compromis entre ROUX Raymond et la Commune

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été convenu en 2006 d'un échange foncier entre Monsieur Raymond ROUX et la commune permettant l'extension de l'école. Pour acter cet accord, un acte d'échange sans soulte doit être établi entre la Commune et la famille ROUX. Après avoir pris connaissance du projet d'acte établi par Me Luc Guivarc'h, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet acte.

11) Demande de subvention de l'association Appogiature

En raison de la création récente de cette association (28 avril 2009), de sa composition très restreinte (2 membres) et de sa participation à une seule manifestation, le conseil refuse cette demande de subvention (8 voix contre, 2 voix pour, 1 abstention). Celle-ci sera réétudiée en début d'année 2010 au moment des attributions des subventions communales.

12) Proposition de l'assiette des coupes de bois pour l'année 2010

Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer ce contrat pour l'Année 2010 concernant les parcelles 1, 4, 8, 15, 32, 36 pour un volume de 1540 m³.

13) Divers

- Mr Stéphane NOEL sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de maintenir l'installation du panneau indiquant la direction de son Gîte rural « Le Moulin des Colporteurs » sur la parcelle A 1976 et d'installer deux autres petits panneaux indicateurs avec la mention « Gîte » à la croix Gérémy et au carrefour en contrebas (intersection des voies menant au Moulin et à la Frasse). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Commission ski** : poursuite de la visite trentenaire du Télési du Grand Tour : bilan globalement favorable en raison d'un bon entretien du télési. Fin de cette grande visite prévue vers le 20 septembre.

- **Commission bois** : vente des coupes le 17 septembre 2009 : 3 lots (1 parcelle 12, 2 parcelles 10).

- **Commission assainissement** : un rendez-vous est prévu pour une visite sur le terrain le 23 septembre afin d'étudier les différents modes d'assainissement proposés à notre commune.

- **Commission jeunesse** : après visite d'un technicien du terrain de jeu de Nancy, une remise en état de certains panneaux en bois, des filets et de l'éclairage va être prochainement réalisée.

Fin de la séance à 22 h 30